

## MISSION « ECOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

**Mme Fabienne Keller, rapporteur spécial**

<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR SPECIAL</b> .....	2
<b>I. OBSERVATIONS LIMINAIRES</b> .....	3
A. LES CRÉDITS DE LA MISSION : « UNE GOUTTE D’EAU DANS L’OCÉAN » .....	3
1. <i>L’analyse de l’exécution : un exercice à portée limitée</i> .....	3
2. <i>Quelle évaluation pour la dépense fiscale ?</i> .....	4
B. UN PILOTAGE TRÈS PERFECTIBLE.....	5
1. <i>Le pilotage des crédits</i> .....	5
2. <i>Le pilotage des opérateurs</i> .....	5
<b>II. ANALYSE PAR PROGRAMME</b> .....	6
A. PROGRAMME 181 « PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS » .....	6
1. <i>Appréciation de la performance</i> .....	6
2. <i>L’exécution des crédits</i> .....	7
B. PROGRAMME 153 « GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITÉ » .....	8
1. <i>Appréciation de la performance</i> .....	8
2. <i>L’exécution des crédits</i> .....	9
C. PROGRAMME 211 « CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ».....	10
1. <i>Appréciation de la performance</i> .....	10
2. <i>L’exécution des crédits</i> .....	10

## PRINCIPALES OBSERVATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR SPECIAL

1. L'analyse de l'exécution budgétaire à périmètre 2007 voit sa portée relativisée par le fait que la mission « Ecologie et développement durable » ne regroupe **que 12 % des dépenses de l'Etat et de ses opérateurs** en faveur de l'environnement.

2. Instrument privilégié de mise en œuvre des politiques environnementales, la **dépense fiscale** associée à la mission représente 3 milliards d'euros mais souffre d'une quantification et d'une évaluation **insuffisante**.

3. La réorganisation administrative du ministère doit permettre d'améliorer le **pilotage des crédits** en dotant les responsables de programme des attributions nécessaires à la conduite des politiques. Le **pilotage des opérateurs** est porteur de lourds enjeux et connaît une amélioration progressive.

4. Sur l'ensemble de la mission, **les fonds de concours ont été très largement surestimés** et les motifs des écarts à la prévision ne sont pas explicités.

5. Il est procédé à un **retrait massif d'autorisations d'engagement** de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Les motivations n'en sont pas fournies par le rapport annuel de performances.

6. Le **transfert en gestion** de la quasi-totalité des crédits de personnel prive le responsable de programme de toute marge de manœuvre et ne facilite pas la reconstitution des dépenses complètes de chaque programme.

7. L'abandon du projet d'installation de la **Maison de la francophonie** sur le site de l'avenue de Ségur a occasionné l'annulation en loi de finances rectificative de la moitié des 40 millions d'euros d'AE ouvertes en vue du déménagement temporaire du ministère.

## I. OBSERVATIONS LIMINAIRES

La mission « Ecologie et développement durable » est structurée en **deux programmes opérationnels** « Prévention des risques et lutte contre les pollutions » (181) et « Gestion des milieux et biodiversité » (153). Un **programme support** « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » concentre la totalité des crédits de personnel. **L'exécution 2007 s'élève à 410 millions d'euros en crédits de paiement et à 264 millions d'euros en autorisations d'engagement.**

La constitution d'un grand ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) s'est accompagnée, dès 2008, de **profonds remaniements de la maquette budgétaire** qui font de cette exécution à périmètre 2007 la **dernière du genre.**

### ***A. LES CRÉDITS DE LA MISSION : « UNE GOUTTE D'EAU DANS L'OcéAN »***

#### **1. L'analyse de l'exécution : un exercice à portée limitée**

La mission « Ecologie et développement durable » ne doit pas occulter les **ressources extrabudgétaires massives** allouées aux politiques environnementales et les crédits dédiés à l'environnement contenus dans **d'autres missions du budget général.** Cette caractéristique conduit à **relativiser d'emblée la portée de l'exécution budgétaire** au sein d'un tel périmètre.

La mission « Ecologie et développement durable » ne représente que **12 % des dépenses** de l'Etat et de ses opérateurs en **faveur de l'environnement** et, en 2006<sup>1</sup>, il convenait de mettre les **614,62 millions d'euros** de crédits de la mission en regard :

1) des **2,092 milliards d'euros** de crédits budgétaires consacrés à l'environnement par les **autres missions** du budget général ;

2) et des **2,432 milliards d'euros** correspondant aux actions financées sur **ressources propres** par les établissements sous tutelle ou co-tutelle du ministère chargé de l'écologie (dont 2,161 milliards d'euros pour les seules agences de l'eau)<sup>2</sup>.

Enfin, le **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM, dit « Fonds Barnier ») est souvent mobilisé à l'appui des politiques mises en œuvre sur crédits budgétaires. Ce recours a par exemple conduit, en

---

<sup>1</sup> Dernières données comparatives disponibles, issues du « Jaune Environnement » annexé au projet de loi de finances pour 2007.

<sup>2</sup> Par ailleurs, les collectivités territoriales ont consacré 17,5 milliards d'euros à la protection de l'environnement en 2004.

2007, à majorer les crédits disponibles sur les actions 2 et 3 du programme 181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

## 2. Quelle évaluation pour la dépense fiscale ?

La mise en œuvre des politiques environnementales s'appuie de façon privilégiée sur le recours à la **dépense fiscale en tant qu'instrument d'orientation du comportement des agents**. A l'aune de ces dépenses, les crédits budgétaires paraissent à nouveau bien minces.

### Chiffrage des dépenses fiscales principales et subsidiaires rattachées aux programmes de la mission « Écologie et développement durable »

Programme	Dépenses non chiffrées	Dépenses chiffrées	Total des dépenses chiffrées (M€)
181	5	4	1 123
153	4	2	2
211	4	3	1 889
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>3 014</b>

*Les dépenses non chiffrées regroupent les dépenses non chiffrables et les dépenses inférieures à 500.000 euros.*

*Source : commission des finances*

La lecture du tableau qui précède enseigne que **3 milliards d'euros de dépenses fiscales** sont rattachées, à titre principal ou subsidiaire, aux programmes de la mission. Ce montant est principalement constitué par le coût de la déduction des dépenses de grosses réparations et d'amélioration (1,1 milliard d'euros) et du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (1,873 milliard d'euros).

**L'évaluation de ces dépenses peut être largement améliorée.** 13<sup>1</sup> des 22 dépenses répertoriées dans le rapport annuel de performances ne font l'objet **d'aucun chiffrage**. Leur quantification laisse parfois apparaître des **écarts substantiels** entre chiffrage initial et chiffrage actualisé pour 2007, non toujours justifié par une évolution du dispositif en cours d'année. Certaines évaluations ne reposent que sur des **ordres de grandeur** et le nombre de bénéficiaires est fréquemment **indéterminé**.

Enfin, peu de développements sont consacrés à l'évaluation de **l'efficacité** de ces dépenses et la mesure dans laquelle elles contribuent à remplir les **objectifs** assignés à chaque programme n'apparaît pas de façon explicite.

---

<sup>1</sup> Dont 5 sont « epsilonlesques », c'est-à-dire inférieures à 500.000 euros.

## **B. UN PILOTAGE TRÈS PERFECTIBLE**

La mission « Ecologie et développement durable » se caractérise également par d'importantes marges de progression en matière de **pilotage des crédits et des opérateurs**.

### **1. Le pilotage des crédits**

S'agissant du pilotage des **crédits**, le rapport de la Cour des comptes sur les résultats et la gestion budgétaire de l'exercice 2007 émet de **sérieux doutes sur la capacité réelle de la secrétaire générale du ministère à exercer les fonctions de responsable des programmes 153 et 181**. La Cour observe en effet que « *la secrétaire générale, responsable des programmes opérationnels de la mission en 2007, n'était pas en mesure d'intervenir sur les crédits des services d'administration centrale chargée de mettre en œuvre la politique du secteur* ». De fait, elle ne disposait pas des attributions et délégations de signature lui conférant autorité sur les directeurs d'administration centrale pour décider de l'allocation des crédits et rendre compte de la performance. Cette situation a perduré en 2008 et **plaide pour un achèvement rapide de la réorganisation administrative en cours au MEEDDAT**.

Par ailleurs, l'analyse en dépenses complètes permet de mesurer que **le responsable des programmes opérationnels de la mission ne pilote véritablement que la moitié des crédits concourant à ses actions**. Après ventilation des dépenses des actions de conduite et de pilotage, de soutien et de services polyvalents, l'exécution du programme 181 atteint 280,7 millions d'euros, contre 144,8 millions d'euros exécutés sur le seul programme. Ces montants atteignent respectivement 313,8 millions d'euros (dépenses complètes) et 180,9 millions d'euros pour le programme 153.

### **2. Le pilotage des opérateurs**

Compte tenu du rôle éminent des **opérateurs** de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques environnementales, la question de leur **intégration dans le dispositif de performance** revêt une importance cruciale. De ce point de vue, des **progrès** sont à noter :

1) les **contrats d'objectifs se généralisent** et tous les opérateurs principaux du secteur de l'écologie sont désormais concernés par une démarche de contractualisation ;

2) les outils de **comptabilité analytique** et de **contrôle de gestion** connaissent un déploiement progressif et devraient permettre d'améliorer la justification des moyens demandés et les modalités du dialogue de gestion ;

3) sur la recommandation du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, le versement du solde des **subventions pour charges de service public** n'est plus automatique, mais résulte d'un débat contradictoire avec la tutelle et s'opère sur présentation de justificatifs et en fonction des crédits disponibles après régulation.

Votre rapporteur spécial suggère, enfin, que des **améliorations ponctuelles** soient apportées aux parties qui les concernent dans le rapport annuel de performances associé à la mission « Ecologie et développement durable ». Outre les données chiffrées relatives aux recettes, dépenses et emplois, les contenus actuellement disponibles donnent accès à une information essentiellement **descriptive** sur les missions que la loi assigne à ces opérateurs et sur les actions entreprises au cours de l'année.

Dans le but d'améliorer l'évaluation des **performances** réalisées, il pourrait être opportun, **pour les opérateurs les plus significatifs** :

1) de faire apparaître plus distinctement, par exemple au moyen d'un **tableau de concordance**, l'**articulation** existant entre le contenu des contrats d'objectifs spécifiques à chaque opérateur et les objectifs du programme, ainsi que de qualifier l'**état d'avancement** des actions mises en œuvre pour remplir ces objectifs ;

2) d'améliorer l'information relative à la **situation financière globale** de chaque opérateur, la simple comparaison entre les prévisions et réalisations de recettes, de dépenses et d'emplois d'une année ne permettant pas de caractériser la **qualité de la gestion**.

## II. ANALYSE PAR PROGRAMME

### ***A. PROGRAMME 181 « PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS »***

#### **1. Appréciation de la performance**

La lecture des indicateurs de performance<sup>1</sup> du programme 181 appelle les observations suivantes :

1) les résultats en matière de **contrôle des installations classées** sont conformes aux prévisions, mais ces prévisions visent une de **stabilisation** des résultats. Cette cible, **réaliste à défaut d'être ambitieuse**, semble tenir compte de la très lourde charge de travail qui pèse sur une inspection des

---

<sup>1</sup> Pour le programme 181 comme pour les suivants, un nombre significatif d'indicateurs de performance ont été abandonnés dans le projet annuel de performances de 2008.

installations classées dont les **effectifs sont insuffisants**, et dont les tâches<sup>1</sup> prioritaires réduisent le temps disponible pour le contrôle « au long cours » ;

2) **25 % des plans de prévention des risques** qui devaient être approuvés dans l'année **ont pris du retard** ;

3) les bons résultats en matière de diminution des aléas auxquels est exposée la population habitant **en zone inondable** ont été en partie obtenus grâce à la mobilisation des **ressources extrabudgétaires** du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds « Barnier ») ;

4) en dépit d'un effort de rattrapage en 2007, et alors que la France est poursuivie par la Commission pour non-respect de la directive relative aux « Eaux résiduaires urbaines », le **taux de conformité aux normes européennes en équipement des stations d'épuration est inférieur aux prévisions**<sup>2</sup> ;

5) on constate l'absence de renseignement et l'abandon aussi regrettable qu'inexpliqué d'un indicateur relatif au contrôle des **exploitations agricoles** professionnelles situées en zone vulnérable au regard de la directive **nitrate**.

## 2. L'exécution des crédits

La lecture de la justification au premier euro est rendue **malaisée** par de nombreuses **erreurs d'imputation** et la multiplicité des **écarts à la prévision** conduit à s'interroger sur la **qualité de cette dernière**.

### Crédits ouverts et consommés sur le programme 181

*(en euros)*

	AE	CP
LFI	139 744 878,00	132 096 578,00
LFR	-2 900 000,00	-2 900 000,00
Modifications réglementaires	-9 745 279,00	17 527 497,00
Reports	16 295 320,00	1 598 906,00
<b>Total crédits ouverts</b>	<b>143 394 919,00</b>	<b>148 322 981,00</b>
<b>Total crédits consommés</b>	<b>120 962 113,54</b>	<b>144 832 139,84</b>
<i>% consommés / ouverts</i>	<i>84,36%</i>	<i>97,65%</i>
<i>% ouverts / LFI</i>	<i>102,61%</i>	<i>112,28%</i>
<i>% consommés / LFI</i>	<i>86,56%</i>	<i>109,64%</i>

Source : *commission des finances*

<sup>1</sup> Ces tâches ont été, en 2007, la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC).

<sup>2</sup> Voir le rapport d'information de Mme Fabienne Keller, « Droit communautaire de l'environnement : maintenir le cap » (n° 402, 2007-2008).

On observe, tout d'abord, une **surestimation importante des fonds de concours**. Selon le rapport annuel du CBCM, les fonds de concours rattachés ne représentent que 39,76 % des fonds de concours attendus en AE et 52,7 % en CP. Cet écart peut totalement s'expliquer par le fait que le FPRNM, en raison de sa trésorerie insuffisante, n'ait pu être autant sollicité que prévu. Le rapport annuel de performances ne fournit toutefois pas d'autres motivations.

Votre rapporteur spécial relève également une certaine **sous-consommation des autorisations d'engagement** (84,36 % des AE ouvertes sur le programme ont été effectivement consommées), due en grande partie au **désengagement massif des AE de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, constaté sur les actions 1 (- 32,4 millions d'euros) et 3 (- 105,5 millions d'euros). Ces désengagements, non explicités dans les documents budgétaires, s'inscrivent dans le cadre de la **résorption d'un stock d'endettement budgétaire évalué à 584 millions d'euros** au 31 décembre 2005<sup>1</sup>. Un autre facteur d'explication de la sous-consommation en AE semble, en outre, résider dans le **retard pris dans la mise en œuvre des PPRT** (action 1).

Le **calibrage des subventions pour charges de service public des opérateurs est parfois perfectible**. Sur l'action 2 (subventions au BRGM, à l'INERIS et à « *d'autres opérateurs non principaux* »), les crédits de paiement consommés (près de quatre millions d'euros) sont égaux au **double** des crédits prévus (1,96 million d'euros). Cet écart est partiellement imputable à un abondement de 1,12 million d'euros destiné au « *règlement de dettes antérieures* » dont l'origine et l'imputation ne sont pas précisés.

## ***B. PROGRAMME 153 « GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITÉ »***

### **1. Appréciation de la performance**

Certains résultats, inférieurs aux prévisions, obtenus dans le domaine de l'eau tiennent à la **mise en œuvre de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques**, qui a augmenté les délais d'approbation des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** et conduit les services de **police de l'eau** à donner la priorité à la formation des agents (d'où une dégradation de l'indicateur d'activité consacrée au contrôle).

S'agissant des contrôles de police de l'eau, un facteur de dégradation du résultat réside également dans la priorité donnée à l'instruction des dossiers relatifs aux opérations soumises à autorisation ou déclaration. A l'instar du contrôle des installations classées, et nonobstant le recours à des vacataires, ces services semblent devoir faire face à des tâches excédant leurs capacités.

---

<sup>1</sup> La pluriannualité des programmes mis en œuvre par l'ADEME a contribué à la constitution d'un important stock d'AE non couvertes par des CP.

De bons résultats sont, en revanche, constatés en matière de baisse des **coûts de l'hectare de réserves naturelles nationales**, notamment grâce à la mise en œuvre de plans de gestion portant programmation pluriannuelle des interventions.

## 2. L'exécution des crédits

L'exécution des crédits du programme 153 n'appelle pas de réserves substantielles, hormis la **surestimation des fonds de concours** qui caractérise l'ensemble de la mission (les fonds de concours rattachés ont atteint 66 % des fonds de concours attendus, mais les montants en jeu sont modestes : 1,5 million d'euros attendus en AE et CP).

### Crédits ouverts et consommés sur le programme 153

*(en euros)*

	AE	CP
LFI	199 566 358,00	187 667 158,00
LFR	-3 000 000,00	-3 000 000,00
Modifications réglementaires	-5 652 638,00	-1 706 791,00
Reports	2 051 400,00	282 297,00
<b>Total crédits ouverts</b>	<b>192 965 120,00</b>	<b>183 242 664,00</b>
<b>Total crédits consommés</b>	<b>187 108 218,64</b>	<b>180 937 890,50</b>
<i>% consommés / ouverts</i>	<i>96,96%</i>	<i>98,74%</i>
<i>% ouverts / LFI</i>	<i>96,69%</i>	<i>97,64%</i>
<i>% consommés / LFI</i>	<i>93,76%</i>	<i>96,41%</i>

Source : commission des finances

La consommation des crédits dévolus à la **politique de la nature et des paysages** est satisfaisante, avec un taux de consommation de 99 % et une exécution globalement conforme aux dotations votées en loi de finances.

S'agissant de la **politique de l'eau**, votre rapporteur spécial se félicite de l'effort accompli pour solder les restes à payer et les dettes de l'Etat sur les **subventions aux collectivités territoriales** dans le cadre de différents programmes de préservation des zones humides et des ressources en eau. Cet effort était nécessaire pour tirer les conséquences du **décroissement** des aides de l'Etat et des agences de l'eau, qui sont, depuis 2005, seules compétentes pour assurer de tels financements.

## **C. PROGRAMME 211 « CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

### **1. Appréciation de la performance**

Les résultats obtenus dans le cadre du programme 211 sont **globalement satisfaisants**, à l'exception :

1) de l'indicateur de **dépense moyenne de fonctionnement par agent**, dont il semble que des facteurs conjoncturels aient dégradé la valeur (changements de serveur de messagerie en administration centrale et travaux de maintenance immobilière) ;

2) de l'indicateur de **transposition des directives communautaires**, qui affiche toujours 2 directives en retard de transposition. Au cours de ses récents travaux de suivi des procédures d'infraction au droit communautaire de l'environnement, il a toutefois été indiqué à votre rapporteur spécial qu'un **point hebdomadaire sur l'état de transposition des directives communautaires** est désormais réalisé, « *afin de pouvoir alerter le ministre d'Etat, son cabinet ainsi que l'ensemble des directions générales sur les dérapages qui nécessitent des actions correctrices* »<sup>1</sup>. Cet aménagement de procédure devrait donc permettre à court terme de **porter et de maintenir l'indicateur à zéro**.

Enfin, deux indicateurs jugés **non pertinents** par votre rapporteur spécial sont **inexploitables** (indicateur 3.2 « Pourcentage des interlocuteurs du ministère considérant que celui-ci contribue significativement au renforcement de l'influence de la France à l'international » et indicateur 2.3 « Perception par le public des politiques environnementales : niveau d'implication du public en tant qu'acteur des politiques environnementales »). Si la suppression de l'indicateur 2.3 a été opérée dans le projet annuel de performances pour 2008, **il pourrait en être de même de l'indicateur 3.2, sans grand préjudice pour l'appréciation de la performance du programme**.

### **2. L'exécution des crédits**

3.702 ETP-T ont été consommés sur un plafond de 3.775, soit un **taux de mobilisation de 98 %**. Le programme 211 présente toutefois un **taux de consommation des crédits votés en loi de finances initiale très faible** (24,37 % en AE et 26,73 % en CP).

---

<sup>1</sup> Voir le rapport d'information de Mme Fabienne Keller, « Droit communautaire de l'environnement : maintenir le cap » (n° 402, 2007-2008).

**Crédits ouverts et consommés sur le programme 211**

*(en euros)*

	AE	CP
LFI	357 102 716,00	315 602 716,00
LFR	-24 100 000,00	-4 100 000,00
Modifications réglementaires	-224 762 950,00	-222 331 619,00
Reports	5 485 556,00	2 463 852,00
<b>Total crédits ouverts</b>	<b>113 725 322,00</b>	<b>91 634 949,00</b>
<b>Total crédits consommés</b>	<b>87 015 281,52</b>	<b>84 376 014,66</b>
<i>% consommés / ouverts</i>	<i>76,51%</i>	<i>92,08%</i>
<i>% ouverts / LFI</i>	<i>31,85%</i>	<i>29,03%</i>
<i>% consommés / LFI</i>	<i>24,37%</i>	<i>26,73%</i>

*Source : commission des finances*

Ce paradoxe apparent tient à ce que la majeure partie des crédits de **titre 2** du programme fait l'objet de **décrets de transferts** par lesquels le ministère chargé de l'écologie, qui **ne dispose pas de corps propres**, rembourse à ses ministères « partenaires » les rémunérations de leurs personnels en poste au MEDD. En 2007, **près de 212 millions d'euros de crédits de personnel ont ainsi fait l'objet de transferts**, sur une dotation en loi de finances initiale de 227 millions d'euros sur le titre 2 (AE et CP). Ces transferts se sont opérés au profit des ministères chargés de l'équipement (1.564 ETP-T et 89,3 millions d'euros), de l'agriculture (657 ETP-T et 41 millions d'euros), de l'économie (1.261 ETP-T et 80,7 millions d'euros) et de la santé (10 ETP-T et 640.000 euros).

Ce transfert prive le ministère de toute marge de manœuvre réelle en matière de gestion des ressources humaines et explique en partie qu'**aucune fongibilité asymétrique** n'ait été pratiquée en 2007. Il rend également **très approximative la connaissance des effectifs employés pour la mise en œuvre de chaque programme**, dans le cadre de la présentation en coûts complets.

Une telle situation avait conduit votre rapporteur spécial à plaider pour la mise en place de **délégations de gestion** entre le ministère chargé de l'écologie et les ministères de rattachement des personnels qu'il emploie. Toutefois, la création du **ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire** (MEEDDAT) bouleverse profondément cette configuration et imposera de réexaminer la question à la lumière de l'exécution 2008.

Au total, le ministère n'a consommé que **223 ETP-T en gestion directe** (soit 9,3 millions d'euros de masse salariale), correspondant aux personnels de la Commission nationale du débat public et de l'Institut national de la statistique et des études économiques<sup>1</sup> (INSEE), ainsi qu'à des crédits de vacation et des indemnités des commissaires enquêteurs, ces dernières

<sup>1</sup> Une délégation de gestion a été mise en place avec l'INSEE.

étant considérées comme constitutives d'un **risque budgétaire** par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (cf. encadré).

**Un risque budgétaire :  
l'indemnisation des commissaires enquêteurs**

Le rapport du contrôleur budgétaire et comptable ministériel cite, au nombre des risques budgétaires pesant sur la mission, « *l'inflation des dépenses constatées au titre des commissaires enquêteurs* ».

L'Etat, en qualité de maître d'ouvrage des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, **abonde un fonds destiné à couvrir les indemnités versées aux commissaires enquêteurs mobilisés**. La Caisse des dépôts et consignations assure la gestion comptable et financière de ce fonds et facture des **frais de gestion** aux maîtres d'ouvrage pour le compte desquels les commissaires enquêteurs interviennent.

Ces frais de gestion se sont élevés à 400.000 euros en 2006 (au titre de 2005) et à 500.000 euros en 2007 (au titre de 2006). Toutefois, le CBCM note que « *en 2008, le coût pour l'Etat des frais de fonctionnement exposés par la CDC devrait dépasser le million d'euros* » et que, sans un plafonnement de ces frais prévus par convention, « *la facturation totale théorique pour le MEDD au rait été en 2007 [...] de 1.074.480 euros* ».

*Source : commission des finances, d'après le rapport annuel du CBCM*

Les crédits, **hors titre 2**, présentent une **faible consommation des autorisations d'engagement**. La raison principale en est **l'abandon du projet de déménagement temporaire du ministère** : l'Etat ayant renoncé à installer la **Maison de la francophonie avenue de Ségur**, la restructuration de l'immeuble n'a pas été nécessaire. Sur les 40 millions d'AE ouvertes en vue de ce déménagement, 50 % ont été annulés en loi de finances rectificatives. Sur les 20 millions d'euros résiduels, 2 millions d'euros ont été consacrés au Grenelle de l'environnement et 18 millions ont fait l'objet d'une demande de report en 2008 afin de financer les dépenses induites par la création du MEEDDAT (restructuration du site de la Défense, locations intermédiaires et déménagements).

Au titre des écarts à la prévision, on observe enfin :

1) que la tenue du **Grenelle de l'environnement** a occasionné un dépassement des prévisions établies en loi de finances initiale pour les **dépenses de communication** : 3,4 millions d'euros ont été consommés contre une prévision de 2 millions d'euros ;

2) que les **fonds de concours** ont été, à l'instar des autres programmes, **très largement surestimés**, les fonds de concours rattachés ne représentant que 9 % des fonds de concours attendus en AE et CP (117.294 euros rattachés contre 1,313 million d'euros attendus). Cet écart n'est pas davantage motivé que pour les programmes 181 et 153.